



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Reprise de la trente-quatrième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Mardi 18 décembre 1962,
à 15 h 25

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Inscription de questions nouvelles à l'ordre du jour	1
Ordre d'examen des points de l'ordre du jour	1
Point 25 de l'ordre du jour: Calendrier des conférences pour 1963 Lieu de réunion de la session d'été du Comité de l'assistance technique	1
Point 32 de l'ordre du jour: Mise en œuvre des recommandations du Comité spécial créé en vertu de la résolution 851 (XXXII) du Conseil: section IV du rapport du Comité administratif de coordination	2
Point 30 de l'ordre du jour: Programme de travail du Conseil pour 1963	2

Président: M. Jerzy MICHALOWSKI (Pologne).

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Australie, Brésil, Colombie, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Inde, Italie, Japon, Jordanie, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Salvador, Sénégal, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Yougoslavie.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé.

Inscription de questions nouvelles à l'ordre du jour (E/L.975)

1. Le PRESIDENT appelle l'attention du Conseil sur la note du Secrétaire général (E/L.975) relative à l'ordre du jour de la reprise de la trente-quatrième session. Il propose que les questions nouvelles mentionnées aux sections II et III de cette note, dont deux seulement constituent des questions distinctes, les deux autres se rattachant au point 28 (Elections), soient inscrites à l'ordre du jour.

2. Selon M. KLUTZNICK (Etats-Unis d'Amérique), il serait préférable de renvoyer à la trente-cinquième session l'examen de la composition du Comité intergouvernemental ONU/FAO pour le Programme alimentaire mondial.

3. M. UNWIN (Royaume-Uni) dit que sa délégation attache une extrême importance à cette question, qui doit recevoir plus d'attention que le Conseil ne peut lui en consacrer à la reprise de sa trente-quatrième session. Tout en espérant que le Conseil accueillera favorablement les opinions exprimées par le Conseil

de la FAO, M. Unwin suggère, comme le représentant des Etats-Unis, le renvoyer l'examen de la question à la trente-cinquième session.

4. Le PRESIDENT propose d'inscrire à l'ordre du jour de la reprise de la trente-quatrième session les questions nouvelles mentionnées dans la note du Secrétaire général (E/L.975), à l'exception de celle dont les représentants des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni viennent de parler.

Il en est ainsi décidé.

Ordre d'examen des points de l'ordre du jour

5. Le PRESIDENT croit savoir que certaines délégations préféreraient que le Conseil n'aborde pas immédiatement le point intitulé "Rapports des commissions économiques régionales: rapport de la Commission économique pour l'Afrique". Il propose en conséquence d'étudier tout d'abord la question du lieu de réunion de la session d'été du Comité de l'assistance technique, puis le point intitulé "Mise en œuvre des recommandations du Comité spécial créé en vertu de la résolution 851 (XXXII) du Conseil: section IV du rapport du Comité administratif de coordination", et de passer ensuite au programme de travail du Conseil pour 1963. Après quoi le Conseil pourrait examiner le rapport de la Commission économique pour l'Afrique et procéder enfin aux élections.

6. M. VERAS (Brésil) propose que le Conseil procède aux élections avant d'examiner le rapport de la Commission économique pour l'Afrique.

7. Le PRESIDENT fait observer que les élections, outre qu'elles viennent traditionnellement en dernier lieu, nécessitent des échanges de vues préalables entre les délégations et, par suite, qu'il vaudrait mieux les garder pour la fin.

8. M. CARRILLO (Salvador) et M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) appuient les propositions du Président.

9. Le PRESIDENT propose au Conseil de s'en tenir aux propositions qu'il vient de formuler.

Il en est ainsi décidé.

POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR

Calendrier des conférences pour 1963

LIEU DE REUNION DE LA SESSION D'ETE DU COMITE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE (E/3697)

10. Le PRESIDENT rappelle que le Conseil a décidé d'attendre la fin de la session de novembre 1962 du CAT pour fixer le lieu de réunion de la session d'été du CAT, le Danemark ayant manifesté son intention d'inviter cet organe à se réunir à Copenhague. Il demande aux délégations de se reporter à la communication du Danemark (E/3697). Il attire également leur attention sur le rapport du Secrétaire général à la

Cinquième Commission de l'Assemblée générale concernant les incidences financières qui résulteraient de l'acceptation de l'offre du Gouvernement danois (A/C.5/956). Il propose au Conseil d'accepter avec reconnaissance l'invitation en question.

Il en est ainsi décidé.

11. M. PARSONS (Australie) se plaît à souligner que le Conseil est unanime à accepter l'invitation très généreuse du Danemark, qui, comme les autres pays scandinaves, a toujours fourni une contribution très remarquable dans le domaine de l'assistance technique. Il se félicite de la décision du Conseil et exprime seulement l'espoir que cette acceptation enthousiaste ne conduise pas les membres du Conseil à considérer comme remise en question la tradition qui veut que le CAT se réunisse à Genève ou au Siège.

POINT 32 DE L'ORDRE DU JOUR

Mise en œuvre des recommandations du Comité spécial créé en vertu de la résolution 851 (XXXII) du Conseil: section IV du rapport du Comité administratif de coordination (E/3695)

12. Le PRESIDENT rappelle que, par sa résolution 900 A (XXXIV), le Conseil a prié le Comité administratif de coordination d'examiner le rapport du Comité spécial créé en vertu de la résolution 851 (XXXII) du Conseil (E/3639) et de lui rendre compte lors de la reprise de sa trente-quatrième session. Le Président attire l'attention des représentants sur les observations pertinentes du CAC, consignées dans les paragraphes 16 à 59 de son vingt-septième rapport (E/3695).

13. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) voudrait faire connaître la position de son pays au sujet des recommandations du Comité spécial auxquelles est consacrée la section IV du vingt-septième rapport du CAC. Parmi ces recommandations, il en est de très importantes qui visent à accroître l'efficacité des programmes de coopération technique des Nations Unies, compte dûment tenu des besoins des pays peu développés. Il est indispensable que les organes compétents des Nations Unies, notamment le CAC, disposent de tous les renseignements voulus touchant la mise en œuvre des recommandations du Comité spécial et les résultats qu'elles permettent d'obtenir.

14. A l'alinéa h du paragraphe 19 du rapport du CAC, il est indiqué que c'est aux gouvernements eux-mêmes qu'il appartient de fixer, dans le cadre de leurs plans généraux de développement, l'ordre de priorité des demandes d'assistance qu'ils soumettent. C'est là un principe très intéressant et très important. La délégation de l'Union soviétique appuie cette recommandation du CAC, d'autant que le principe en question n'est pas toujours respecté dans la pratique, notamment en ce qui concerne le Programme élargi d'assistance technique. Comme la délégation de l'Union soviétique l'a fait observer en novembre à la 281^{ème} séance du CAT, le projet de programme présente un grave défaut: comme par le passé, il se fonde en fait non sur le principe de l'allocation directe, aux gouvernements bénéficiaires, des fonds disponibles au titre du Programme élargi d'assistance technique, les gouvernements étant de la sorte à même d'utiliser les fonds en question à leur gré compte tenu de leurs plans de développement économique, mais sur le prin-

cipe de l'allocation des fonds aux institutions spécialisées, qui ont ainsi la possibilité d'influencer les gouvernements bénéficiaires lorsqu'il s'agit de fixer l'ordre de priorité et les conditions d'exécution des projets. Or, cette influence ne s'exerce pas toujours, tant s'en faut, dans un sens conforme aux intérêts des pays en voie de développement.

15. M. Arkadyev appelle d'autre part l'attention du Conseil sur le paragraphe 29 du rapport du CAC, où il est dit que le BAT a confirmé le régime actuel, selon lequel les experts dont les services sont fournis au titre du Programme élargi peuvent, en plus de leurs attributions en matière de consultation et de formation, assumer des fonctions d'ordre administratif et exécutif. La délégation de l'Union soviétique estime que l'on ne saurait étendre aux experts de l'ONU le régime spécial applicable aux experts du programme OPEX; elle ne peut souscrire à un système selon lequel les experts sont amenés à intervenir directement dans les rouages administratifs des pays intéressés. Cela dit, elle ne voit aucune objection à ce que le Conseil prenne acte du rapport du CAC et elle accepte que ce rapport soit communiqué au Comité spécial.

16. M. VIAUD (France) estime que le Conseil n'est pas en mesure de se prononcer immédiatement sur l'important rapport du CAC et que le mieux serait de transmettre ce rapport au Comité spécial en le priant de faire part de ses observations au CAT et au Conseil d'administration du Fonds spécial, lesquels pourront à leur tour communiquer leurs vues au Conseil à sa trente-cinquième session.

17. Le PRESIDENT propose que le rapport du CAC (E/3695) soit communiqué au Comité spécial, pour que celui-ci l'examine plus avant et envisage la suite à y donner.

Il en est ainsi décidé.

POINT 30 DE L'ORDRE DU JOUR

Programme de travail du Conseil pour 1963 (E/3702, E/L.976, E/L.977)

18. Le PRESIDENT appelle l'attention du Conseil sur la liste des questions figurant dans le projet de programme établi par le Secrétaire général (E/L.976), à laquelle il faut naturellement ajouter la question de la composition du Comité intergouvernemental ONU/FAO pour le Programme alimentaire mondial, dont l'examen vient d'être renvoyé à la trente-cinquième session. Il appelle également l'attention du Conseil sur la note du Secrétaire général concernant la suite à donner aux questions découlant des décisions prises par l'Assemblée générale à sa dix-septième session (E/L.977) et sur le rapport du Secrétaire général concernant les travaux du Conseil en 1963 (E/3702). Il faudrait, semble-t-il, examiner le paragraphe 8 du document E/3702 en même temps que le document E/L.976. Peut-être d'ailleurs le Conseil jugera-t-il préférable de ne pas aborder le rapport du Secrétaire général — exception faite de certains paragraphes — à la session en cours.

19. Selon M. KLUTZNICK (Etats-Unis d'Amérique), le rapport du Secrétaire général (E/3702) mérite une étude approfondie, étant donné son importance pour l'organisation des travaux du Conseil. Comme le rapport n'a été distribué que le 13 décembre, il semblerait judicieux d'en renvoyer l'examen à la trente-cinquième session du Conseil, ce qui per-

mettrait aux délégations de lui accorder toute l'attention souhaitable.

20. Le **PRESIDENT** propose de renvoyer à la prochaine session du Conseil l'examen du rapport du Secrétaire général (E/3702), à l'exception des paragraphes 8, 10 et 11 sur lesquels il importe de se prononcer sans tarder.

21. **M. KLUTZNICK** (Etats-Unis d'Amérique) appuie la proposition du Président.

22. **M. VIAUD** (France) appuie lui aussi cette proposition. Toutefois, et bien qu'il n'ait pas encore pu étudier le rapport à fond, il souhaiterait formuler quelques remarques préliminaires. La révision du programme des réunions et conférences semble éminemment souhaitable; il existe en effet un assez grand nombre de comités et groupes techniques dont les activités absorbent une bonne partie des moyens du Secrétariat pendant toute l'année. Mais si certains de ces organes n'ont pas besoin de se réunir tous les ans, il en est d'autres qui ne doivent pas être forcés de limiter le nombre de leurs sessions. Du côté des commissions économiques régionales, qui, à l'exception de la CEPAL, tiennent une session chaque année, certains aménagements pourraient être également souhaitables. Toutefois, une exception doit être faite dans le cas de la Commission économique pour l'Afrique, de création récente et qui doit affronter des problèmes plus nombreux et plus urgents que les autres. La CEA a donc besoin pour le moment de tenir des réunions plus fréquentes, étant entendu que lorsque ses bases se seront affermisses, elle pourra sans inconvénient réduire la fréquence de ses sessions.

23. **M. Viaud** rappelle également la position adoptée par la France, lors de la dernière session (1236ème séance), quant à l'examen par le Conseil, en temps voulu, des incidences financières de ses décisions. La délégation française regrette que le débat survienne généralement en fin de session et soit souvent précipité alors qu'un examen à un stade moins tardif permettrait peut-être au Conseil de réaliser certaines économies. La délégation française attache une très grande importance à cette question, qui mérite sans aucun doute un examen plus approfondi.

24. Le **PRESIDENT** propose que le Conseil examine les paragraphes 8, 10 et 11 du rapport du Secrétaire général (E/3702) à la session en cours et renvoie à sa session suivante l'examen du reste du rapport.

Il en est ainsi décidé.

25. Le **PRESIDENT** invite le Conseil à examiner le paragraphe 8 du rapport du Secrétaire général (E/3702), alinéa par alinéa.

i) Déclaration sur la coopération économique internationale

26. **M. ARKADYEV** (Union des Républiques socialistes soviétiques) n'a pas d'objections catégoriques à formuler. Le paragraphe tout entier est rédigé avec souplesse et beaucoup de diplomatie. Mais il importe d'éviter toute cause de retard. Le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales pourrait peut-être indiquer au Conseil si le Secrétariat est en mesure d'assurer le service des réunions du groupe de travail chargé d'élaborer le texte de la déclaration sur la coopération économique internationale et du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement,

même si ces réunions se tiennent à des dates très rapprochées. La délégation de l'Union soviétique espère qu'il sera possible de tenir ces réunions sans que les travaux du Secrétariat ne s'en trouvent compromis.

27. **M. DE SEYNES** (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales) précise que le Secrétariat est en mesure d'assurer le service des deux réunions. Le Comité préparatoire doit se réunir au cours de la seconde quinzaine de janvier afin de mettre au point des questions d'organisation. Une deuxième session, au cours de laquelle les problèmes techniques pourront être examinés plus à fond, se tiendra en mai 1963. Une troisième session est prévue pour une date ultérieure, une fois que le Conseil aura fixé, à sa session de juillet, la date à laquelle se tiendra la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

28. Le Secrétariat avait pensé qu'il serait peut-être préférable d'aborder l'élaboration du texte de la déclaration sur la coopération économique internationale à un moment où l'on disposerait de l'abondante documentation préparée pour la Conférence. Bien entendu, la décision appartient au Conseil et le Secrétariat est en mesure d'assurer le service des réunions à n'importe quelle date.

29. **M. KLUTZNICK** (Etats-Unis d'Amérique) demande s'il ne vaudrait pas mieux conserver le calendrier initial, en espérant qu'une partie des difficultés pourront être résolues d'ici à la trente-cinquième session et que le groupe de travail sera alors en mesure de soumettre un rapport adéquat.

30. **M. ARKADYEV** (Union des Républiques socialistes soviétiques) pense, lui aussi, que compte tenu des précisions que le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales vient de fournir il est préférable de ne pas modifier le calendrier prévu.

31. Le **PRESIDENT** propose que le groupe de travail se réunisse, comme prévu, du 4 au 15 février 1963 et rende compte au Conseil lors de la trente-cinquième session.

Il en est ainsi décidé.

ii) Etudes sur la situation économique mondiale

32. Selon **M. ARKADYEV** (Union des Républiques socialistes soviétiques), il serait fâcheux de limiter l'Etude sur l'économie mondiale, 1962 à un exposé succinct de la situation économique actuelle. Certes, les problèmes de planification seront examinés dans l'Etude sur la situation économique de l'Europe en 1962 et le Conseil sera également saisi, à sa trente-sixième session, d'un rapport d'experts. Mais, étant donné l'importance croissante de la planification en tant qu'instrument du développement économique et l'intérêt que les pays en voie de développement attachent à la question, il importe de réunir sans tarder le plus de renseignements concrets possible en ce domaine. Il y a d'ailleurs lieu de rappeler que beaucoup de pays industrialisés, dont la France et le Royaume-Uni, semblent eux aussi porter un grand intérêt aux questions de planification. Tout en soulignant qu'il faut dans les délais les plus brefs disposer d'études pouvant servir de base au développement économique des Etats Membres, la délégation de l'Union soviétique tient toutefois à faire observer que les études précédentes n'ont pas toujours été présentées aussi rationnellement qu'on aurait pu le

souhaiter; les prochaines études devront donc être mieux équilibrées. Du reste, M. Arkadyev n'est pas entièrement convaincu que le Secrétariat manque de ressources. On pourrait peut-être utiliser celles-ci de façon différente afin d'obtenir un rendement meilleur.

33. M. DE SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales) déclare que ce n'est pas sans scrupules ni sans hésitations que le Secrétariat a proposé de limiter la portée de l'Etude sur l'économie mondiale, 1962. Comme le même personnel doit élaborer la première partie de cette étude, relative à la planification économique, et préparer en même temps la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, il lui serait difficile de mener à bien ces deux tâches à la fois. Le Secrétariat reconnaît pleinement l'importance des études sur la planification et il n'en négligera aucun aspect. Le Conseil, à sa trente-sixième session, sera saisi du rapport du groupe d'experts qui s'est réuni pour la première fois en août 1962 et doit se réunir à nouveau en mars 1963. Le Conseil disposera en outre de l'Etude sur la situation économique de l'Europe en 1962, consacrée à la planification, qui devrait constituer un document fort utile, étant donné qu'on trouve dans cette région une grande variété de modèles de planification utilisés par des Etats ayant des conceptions économiques différentes. On pourrait d'ailleurs faire observer que les travaux portant sur les systèmes de planification doivent être considérés comme une fonction continue et s'échelonner sur plusieurs années. Il est évident que des changements importants dans le programme de travail proposé ne seraient pas sans incidences financières.

34. M. VIAUD (France) pense, lui aussi, qu'il est fâcheux de limiter l'Etude sur l'économie mondiale, 1962 à un exposé succinct. Mais si le Secrétariat estime que la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement absorbera une grande partie de ses moyens, il faut évidemment affecter ceux-ci au projet méritant la plus haute priorité. D'ailleurs, on pourrait rappeler que les études de ce genre sont mises à la disposition des délégations assez tardivement, ce qui ne permet pas toujours aux gouvernements de les examiner à fond avant l'ouverture des débats. Le délai supplémentaire dont disposera le Secrétariat permettra peut-être de réunir davantage d'éléments; d'autre part, après la publication des travaux de la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées, on pourrait tenir compte de la partie des actes ayant trait à l'organisation, à la planification et à la programmation en vue du développement économique, ce qui rehausserait sans aucun doute l'intérêt de l'Etude. C'est donc dans cet esprit, et compte tenu des incidences financières qu'aurait la modification du programme de travail du Secrétariat, que la délégation française accepte la proposition de celui-ci, étant entendu que l'étude complète des recherches en matière de planification et de programmation ne sera pas négligée pour autant.

35. M. BHADKAMKAR (Inde) souligne que les pays en voie de développement, qu'il représente dans une certaine mesure au Conseil, s'intéressent au premier chef à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, comme l'ont montré les débats de la Deuxième Commission au cours de la dix-septième session de l'Assemblée générale. La

proposition du Secrétaire général se fonde sans aucun doute sur les ressources limitées dont on dispose, pour ce qui est des crédits comme du personnel, et le Conseil ne peut donc que faire un choix entre le plein succès de la Conférence et une étude détaillée de l'économie mondiale. M. Bhadkamkar s'associe d'ailleurs à la remarque que vient de faire le représentant de la France au sujet des incidences financières d'une modification éventuelle du programme de travail du Secrétariat. La délégation indienne ne peut donc qu'appuyer la proposition du Secrétaire général.

36. M. NATORF (Pologne) ne veut pas placer le Secrétariat dans une situation inextricable, mais regrette malgré tout que le Conseil se trouve obligé de faire un choix entre la préparation de la Conférence et l'élaboration de la première partie de l'Etude sur l'économie mondiale, 1962. Il craint, de plus, que les travaux relatifs à la Conférence n'absorbent le Secrétariat pendant toute l'année 1963 et ne compromettent ainsi l'élaboration de la première partie de l'Etude pour 1963, relative à la planification. Le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales pourrait peut-être donner des renseignements sur ce point, ainsi que sur l'état d'avancement de l'élaboration de la première partie de l'Etude. En 1962, en effet, cette première partie, qui traitait de l'industrialisation, a été soumise au Comité du développement industriel dès le début de mars. Si la première partie de l'Etude est aussi avancée cette année, on pourrait peut-être, en accélérant quelque peu les travaux, la terminer au moins dans ses grandes lignes.

37. M. KLUTZNICK (Etats-Unis d'Amérique), bien qu'il partage l'intérêt que le représentant de l'Union soviétique porte à l'Etude sur l'économie mondiale et aux problèmes de planification, appuie la proposition du Secrétaire général en raison des arguments que ce dernier invoque. La qualité de l'Etude sur l'économie mondiale ne sera en rien diminuée par sa concision; d'autre part, l'étude effectuée par la Commission économique pour l'Europe et le rapport des experts constitueront une documentation suffisante pour que le Conseil puisse examiner comme il convient les problèmes de planification.

38. Quant à la crainte exprimée par le représentant de la Pologne, qui ne voudrait pas que la même situation se présente à nouveau pour l'Etude de 1963, M. Klutznick estime qu'il appartiendra aux membres de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale de prendre les dispositions voulues pour que le Secrétaire général dispose alors d'un personnel suffisant pour élaborer la première partie de l'Etude.

39. M. DE SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales), répondant aux questions posées par le représentant de la Pologne, déclare formellement que, si le Conseil adopte la proposition du Secrétaire général, l'élaboration de la partie de l'Etude relative à la planification économique sera entreprise à temps pour être soumise au Conseil au cours de l'été 1964. En tout état de cause, la documentation destinée à la Conférence devra être complétée à la fin de 1963, puisqu'elle doit être prête pour la dernière session du Comité préparatoire de la Conférence.

40. En ce qui concerne la seconde question posée par le représentant de la Pologne, M. de Seynes signale que la partie de l'Etude qui avait été publiée en février 1962 à l'intention du Comité du développe-

ment industriel ne représentait qu'un tiers de l'ensemble de la première partie de l'Etude. Ce n'est pas au cours des deux ou trois mois à venir, mais plus tard, que s'accomplit la plus grosse partie du travail. D'autre part, la documentation minimum prévue pour la Conférence constitue déjà une liste très importante et l'on ne peut guère douter que le Comité préparatoire allongera cette liste. Le meilleur moyen de garantir la qualité de la documentation destinée à la Conférence, sans réduire son volume, est donc d'échelonner sur deux ans l'examen des problèmes de planification, comme le propose le Secrétaire général.

41. Le PRESIDENT propose au Conseil, compte tenu des explications données par le Sous-Secrétaire, d'adopter la proposition formulée par le Secrétaire général à l'alinéa ii du paragraphe 8 de son rapport (E/3702).

Il en est ainsi décidé.

iii) *Examen général du développement de la coordination et de la concentration de l'ensemble des programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme*

42. Le PRESIDENT fait observer que l'alinéa iii du paragraphe 8 pose une question d'ordre plutôt technique, puisqu'il s'agit de combiner plusieurs documents.

43. M. KLUTZNICK (Etats-Unis d'Amérique) se demande s'il ne faudrait pas remettre l'examen de cette question à la trente-cinquième session du Conseil, puisqu'elle est liée à la rubrique a du rapport (E/3702), que le Conseil a décidé de renvoyer à cette session.

44. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) s'étonne qu'on puisse envisager de renvoyer l'examen de l'alinéa iii à la trente-cinquième session, alors que la même question, formulée en termes identiques, fait l'objet du point 4 du projet de liste des questions à examiner à la trente-sixième session (E/L.976). Il avoue, d'ailleurs, que le libellé de ce point lui paraît extrêmement obscur et semble impliquer un travail et des activités illimités, alors que, comme on vient de le voir, le Secrétaire général ne dispose pas d'assez de personnel pour élaborer d'autres études beaucoup plus importantes. Il craint que les activités de coordination n'aient pris depuis quelques années une ampleur excessive et ne soient en quelque sorte devenues une fin en elles-mêmes, entraînant ainsi des travaux et des dépenses inutiles. Le Comité spécial de coordination créé à la trente-quatrième session du Conseil [résolution 920 (XXXIV)] lui paraît notamment sans objet. Il fait appel aux membres du Conseil et au Sous-Secrétaire pour qu'ils réfléchissent à cette question et envisagent une solution courageuse en vue d'ordonner et de limiter les travaux de coordination.

45. M. DE SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales) souligne que la proposition formulée par le Secrétaire général à l'alinéa iii s'inspire en fait de préoccupations voisines de celles du représentant de l'URSS. L'obscurité du titre de cet alinéa reflète, en quelque sorte, la confusion qui résulte des décisions successives prises par différents organes en matière de coordination, et le

Secrétariat s'efforce d'introduire un certain ordre pour éliminer tout double emploi dans la documentation. Les alinéas d et e des annotations concernant le point 4 du projet de liste des questions à examiner à la trente-sixième session (E/L.976) prévoient la rédaction de deux rapports différents sur des sujets très voisins. C'est ce que le Secrétaire général propose d'éviter.

46. Le PRESIDENT précise qu'il s'agit de renvoyer à la trente-cinquième session non l'examen de la question en elle-même, mais la décision relative à la proposition du Secrétaire général de combiner deux documents en un. Il propose donc au Conseil de renvoyer à la trente-cinquième session l'examen de l'alinéa iii du paragraphe 8 en même temps que celui du reste du rapport du Secrétaire général (E/3702).

Il en est ainsi décidé.

iv) *Décennie des Nations Unies pour le développement*

v) *Courant international des capitaux et de l'assistance*

47. Le PRESIDENT propose au Conseil d'adopter les propositions formulées par le Secrétaire général dans ces deux alinéas.

Il en est ainsi décidé.

vi) *Rôle des brevets dans le transfert des connaissances techniques aux pays sous-développés*

48. M. SEYDOUX (France) fait observer qu'il s'agit là d'une question très importante, nécessitant des études techniques très poussées, et se demande s'il ne serait pas préférable, en raison du programme très chargé du Secrétariat pour l'année 1964, de différer la présentation de ce rapport jusqu'à une date postérieure à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Il suggère donc de modifier en ce sens la proposition du Secrétaire général.

49. M. VERAS (Brésil) appuie la proposition du Secrétaire général, qui laisse suffisamment de temps pour réunir les données nécessaires et ne retarde pas de façon excessive l'examen d'une question très urgente.

50. M. SEYDOUX (France) fait observer que sa proposition n'avait nullement pour but de retarder l'enquête, mais seulement d'alléger la tâche du Secrétariat. Sans insister sur sa proposition, il suggère que le Conseil adopte une formule plus souple, qui permettrait, par exemple, au Secrétaire général de présenter en 1964 un rapport intérimaire, si le rapport définitif ne pouvait être terminé.

51. M. KLUTZNICK (Etats-Unis d'Amérique) comprend à la fois les préoccupations de la délégation brésilienne, qui a soulevé la première la question des brevets, et celles de la délégation française; cependant, si le Secrétaire général a proposé de présenter le rapport en 1964, c'est qu'il estime que le rapport pourra être prêt à cette date; il semble donc que le Conseil puisse adopter cette proposition.

52. Le PRESIDENT suggère au Conseil d'adopter la proposition du Secrétaire général, étant entendu que si un nouveau délai est nécessaire, la question pourra être examinée à nouveau en 1963.

Il en est ainsi décidé.

vii) *Rapports des commissions économiques régionales*

53. M. NATORF (Pologne) appuie sans réserve la proposition du Secrétaire général tendant à combiner deux rapports en un, mais il s'étonne que ce point figure encore à l'ordre du jour provisoire de la trente-sixième session, puisque le Conseil vient de décider, conformément à la proposition du Secrétaire général consignée à l'alinéa iv, de remettre à la trente-huitième session l'examen du rapport prévu au paragraphe 13 de la résolution 916 (XXXIV).

54. M. DE SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales) précise que deux séries de rapports seront établis sous la rubrique générale de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Tout d'abord, des rapports seront préparés périodiquement, tout au long des 10 années en question, pour tenir le Conseil informé des projets qui s'inscriront dans le cadre de la Décennie; en second lieu, des rapports seront rédigés, sans doute aussi périodiquement, sur les progrès des pays sous-développés vers l'objectif de la Décennie, à savoir un taux de croissance de 5 p. 100 par an. Il semble préférable d'attendre la trente-huitième session pour présenter un rapport de cette deuxième catégorie, car on sera alors mieux en mesure d'évaluer le taux de croissance des pays sous-développés, et c'est là l'objet de la proposition qui figure à l'alinéa iv; en revanche, le Secrétaire général peut fort bien présenter à la trente-sixième session une étude sur l'état d'avancement des travaux, notamment pour ce qui est des commissions économiques régionales.

55. Le PRESIDENT propose au Conseil d'adopter la proposition du Secrétaire général qui figure à l'alinéa vii.

Il en est ainsi décidé.

56. Le PRESIDENT demande au Conseil de se prononcer sur la proposition du Secrétaire général énoncée au paragraphe 10 de son rapport (E/3702) et tendant à annuler la réunion du Groupe consultatif des Nations Unies en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants, qui doit se tenir à Genève en décembre 1963.

Cette proposition est adoptée.

57. Le PRESIDENT attire l'attention des membres du Conseil sur le paragraphe 11 du rapport du Secrétaire général (E/3702).

58. M. HIREMATH (Inde) constate avec plaisir que le Secrétaire général ne recommande pas de retarder la Conférence sur les voyages et le tourisme internationaux, qui revêt une très grande importance. Les pays en voie de développement ont, en effet, un besoin urgent d'accroître leurs recettes en devises et d'équilibrer leur balance des paiements, et le développement du tourisme, outre qu'il favorise la compréhension entre les peuples, est un moyen très efficace d'atteindre ces objectifs. Cette conférence, prévue pour 1961, a déjà été remise à 1963 et un nouveau retard jouerait au détriment des pays sous-développés. En outre, l'Italie ayant généreusement offert de prendre à sa charge les frais supplémentaires qu'entraînerait la Conférence si elle se tenait à Rome, les dépenses ne devraient pas être très considérables.

59. M. EL-FARRA (Jordanie) appuie sans réserve ce que vient de dire le représentant de l'Inde et s'étonne que le Conseil doive confirmer l'urgence

de la Conférence, qu'il a déjà affirmée dans sa résolution 870 (XXXIII). Il se demande d'ailleurs si le mandat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires autorise cet organe à recommander des ouvertures de crédits sous condition, alors que le Conseil est l'un des organes principaux des Nations Unies.

60. M. UNWIN (Royaume-Uni) partage l'avis du représentant de l'Inde et ajoute que le tourisme est également un moyen efficace de stimuler l'industrie des transports dans les pays en voie de développement. Le Royaume-Uni s'intéresse vivement à la Conférence et a déjà entamé les travaux préparatoires.

61. M. DELGADO (Sénégal), M. WODAJO (Ethiopie), M. FINGER (Etats-Unis d'Amérique), M. SEYDOUX (France), M. CARRILLO (Salvador) et Mme WRIGHT (Danemark) appuient les opinions exprimées par les orateurs précédents.

62. Le PRESIDENT propose au Conseil de confirmer sa décision antérieure relative à la Conférence.

Il en est ainsi décidé.

63. Le PRESIDENT propose au Conseil d'examiner son programme de travail pour 1963 (E/L.976), tel qu'il se trouve modifié par les décisions que le Conseil vient de prendre en examinant le paragraphe 8 du rapport du Secrétaire général (E/3702).

64. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) voudrait signaler un aspect de la question des mesures à prendre pour préparer efficacement la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement: par sa résolution 919 (XXXIV), le Conseil a, comme suite à l'initiative de la délégation des Etats-Unis, institué un groupe spécial d'experts chargé d'étudier l'activité des diverses organisations internationales qui s'intéressent au commerce. A sa trente-quatrième session, le Conseil ne savait pas que l'Assemblée générale prendrait, à sa dix-septième session, des décisions concernant la Conférence et recommanderait la création d'un comité préparatoire à composition élargie. Mais, compte tenu de ces décisions, peut-être pourrait-on centraliser les activités des deux organes en question, étant donné surtout que le groupe d'experts doit rendre compte au Comité préparatoire.

65. M. FINGER (Etats-Unis d'Amérique) reconnaît qu'il existe un lien entre les travaux du groupe d'experts créé par la résolution 919 (XXXIV) et ceux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, mais la nature du groupe d'experts est différente de celle du Comité préparatoire de la Conférence. La décision consignée dans la résolution 919 (XXXIV), dont le texte a été présenté par plusieurs délégations dont celle des Etats-Unis, a été prise indépendamment du point de savoir si la Conférence aurait effectivement lieu ou non: il est apparu aux auteurs du texte que l'étude technique dont il est question dans la résolution devrait être effectuée de toute manière. Qui plus est, le groupe sera constitué d'experts et non de représentants de gouvernements. Mais l'Assemblée générale ayant décidé de faire siennes la décision du Conseil relative à la convocation de la Conférence, il est normal et logique que le rapport du groupe d'experts soit soumis au Comité préparatoire, qui se composera de représentants de gouvernements. Ce rapport sera également soumis à d'autres organismes, notamment au GATT et à la Commission du commerce international des

produits de base, et il n'en résulte pas pour autant que l'on doive fusionner le groupe d'experts avec l'un ou l'autre de ces organismes.

66. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) remercie le représentant des Etats-Unis de ses explications, mais croit savoir que le Secrétariat se propose de convoquer le Comité préparatoire le 14 ou le 15 janvier 1963. Il ne paraît guère possible, dans ces conditions, de réunir le groupe d'experts à temps pour que son rapport puisse être soumis au Comité préparatoire. Peut-être pourrait-on, en conséquence, créer dans le cadre du Comité préparatoire un petit groupe qui s'acquitterait de la tâche initialement confiée au groupe d'experts.

67. M. DE SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales) précise que le Secrétariat envisage de réunir le groupe d'experts du 18 février au 8 mars. Quant au Comité préparatoire, sa session de janvier sera exclusivement consacrée à l'organisation des travaux; le Comité tiendra cependant, en mai vraisemblablement, une session plus longue au cours de laquelle il pourra étudier les problèmes relatifs au commerce des produits primaires, car la documentation concernant ces problèmes sera alors

prête. Le rapport du groupe d'experts pourra être joint à cette documentation.

68. M. FINGER (Etats-Unis d'Amérique) remercie le représentant du Secrétaire général d'avoir précisé qu'il n'y a pas lieu de remettre en question la décision prise par le Conseil dans sa résolution 919 (XXXIV).

69. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait observer que le point 7 du projet de liste des questions à examiner à la trente-sixième session (E/L.976) a fait l'objet d'une décision de l'Assemblée générale à sa dix-septième session; il serait logique de tenir compte de cette décision dans l'intitulé du point 7.

70. Le PRESIDENT rappelle que le Conseil aura, à sa séance suivante, à examiner les questions découlant des décisions prises par l'Assemblée générale lors de sa dix-septième session. Il propose d'adopter le projet de programme établi par le Secrétaire général (E/L.976).

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 h 10.